



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

Fondation institution supplétive LPP

Exercice 2003

Sommaire

1 AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT	2
2 LA FONDATION INSTITUTION SUPPLÉTIVE.....	3
2.1 ORGANISATION DE LA FONDATION	3
2.2 TÂCHES DE LA FONDATION	4
2.2.1 Généralités.....	4
2.2.2 Prévoyance LPP.....	4
2.2.3 Administration des comptes de libre passage.....	4
2.2.4 Assurance de risque des personnes au chômage	4
2.2.5 Secrétariat.....	4
3 RAPPORT ANNUEL.....	5
3.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ.....	5
3.1.1 Réorganisation au 1.1.2004.....	5
3.1.2 FAR (Retraite anticipée dans le secteur principal de la construction).....	7
3.1.3 Durée du mandat du Conseil de fondation / présidence	7
3.1.4 Secrétariat.....	7
3.1.5 Organes d'exécution	8
3.2 PRÉVOYANCE LPP	8
3.2.1 Fluctuation des effectifs	8
3.2.2 Cotisations et taux	8
3.2.3 Cotisations en souffrance	9
3.2.4 Prestations de prévoyance	9
3.2.5 Frais administratifs	10
3.2.6 Résultat.....	10
3.3 ADMINISTRATION DES COMPTES DE LIBRE PASSAGE	11
3.3.1 Fluctuation des effectifs.....	11
3.3.2 Structure des comptes.....	11
3.3.3 Dépôts et frais	11
3.3.4 Fermetures de compte et motifs de fermeture.....	11
3.3.5 Frais administratifs	12
3.3.6 Résultat.....	12
3.4 ASSURANCE DE RISQUE DES PERSONNES AU CHÔMAGE	13
3.4.1 Effectifs et mouvements.....	13
3.4.2 Cotisations et taux.....	13
3.4.3 Prestations de prévoyance	13
3.4.4 Frais administratifs	14
3.4.5 Résultat.....	14
4 PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2004.....	15
5 COMPTES ANNUELS	16
5.1 PRÉVOYANCE LPP	16
5.1.1 Bilan de la branche Prévoyance LPP.....	16
5.1.2 Compte d'exploitation de la branche Prévoyance LPP	16
5.2 ADMINISTRATION DES COMPTES DE LIBRE PASSAGE	17
5.2.1 Bilan de la branche Administration des comptes de libre passage.....	17
5.2.2 Compte d'exploitation de la branche Administration des comptes de libre passage	17
5.3 ASSURANCE DE RISQUE DES PERSONNES AU CHÔMAGE	18
5.3.1 Bilan de la branche Assurance de risque des personnes au chômage	18
5.3.2 Compte d'exploitation de la branche Assurance de risque des personnes au chômage.....	18
5.3.3 Déduction et affectation de l'excédent.....	18
6 ORGANES D'EXÉCUTION ET ADRESSES (À PARTIR DU 1.1.2005)	19

1 Avant-propos du président

L'exercice 2003 constitue à la fois une année-clé pour l'institution supplétive et la fin d'une époque.

Depuis son démarrage, en 1985, la fondation avait un contrat d'assurance complète avec le "Pool des compagnies suisses d'assurance sur la vie pour la gestion de l'institution supplétive". Le pool comprenait 21 compagnies d'assurance sur la vie¹, sous la férule de Swiss Life. Le contrat d'assurance complète déléguait au pool toutes les activités opérationnelles de l'administration et des placements, ainsi que tous les risques. Le pool se chargeait de l'organisation et de l'exploitation des agences de l'institution supplétive – six à l'origine. Chaque agence était exploitée par une compagnie d'assurance sur la vie en tant que compagnie gérante². La coordination des agences et l'exploitation du secrétariat étaient du ressort de Swiss Life.

Pendant ses premières années, la fondation n'a cessé de se développer. La structure choisie n'a pas tardé à se révéler trop complexe. Le 1.1.1995 a vu la première grande réorganisation. L'agence de Berne a fusionné avec celle de Zurich, celle de Bâle avec celle de Winterthur et le nombre des compagnies gérantes s'est réduit à trois³. A la même date, le législateur a confié à l'institution supplétive la gestion des comptes de libre passage. Ainsi est né un deuxième secteur d'activité, centralisé à Zurich. L'exploitation de la nouvelle unité organisationnelle "Administration des comptes de libre passage" est allée à Swiss Life.

A partir de 1995, la fondation a progressé à grands pas. L'acquisition de comptes de libre passage a été extraordinairement élevée et au 1.7.1997 s'est ajouté le troisième secteur d'activité, l'assurance de risque des personnes au chômage. Les agences ont été chargées de la mise en oeuvre. Ce dynamisme, joint aux concentrations tendant à s'instaurer parmi les assurances sur la vie, a entraîné d'autres modifications. Entre 1995 et 2003, le nombre des compagnies membres du pool est tombé de 21 à 13. En 1998, la Zürich s'est démise en tant que compagnie gérante. L'agence de Zurich a été reprise par La Suisse et le nombre des compagnies gérantes a encore diminué.

Malgré les tentatives constantes d'adapter la structure existante aux nouvelles conditions générales, il n'a pas été possible de remédier à toutes les faiblesses constatées. La direction de la fondation surtout restait difficile. Pour obtenir une véritable amélioration, le Conseil de fondation a décidé de résilier par précaution le contrat d'assurance complète avec le pool pour le 31.12.2003.

Au premier semestre 2003, différentes organisations possibles ont fait l'objet d'un examen intensif. Au vu d'expertises et après consultation du Conseil fédéral, le Conseil de fondation unanime a décidé, le 16 septembre 2003, de choisir la voie de l'autonomie.

La première étape de la réorganisation s'est achevée avec succès le 1.1.2004. Le Conseil de fondation et les associations syndicales et patronales concernées sont persuadés que la nouvelle organisation est mieux adaptée à la taille et la structure actuelles de l'institution supplétive et donnera donc de meilleurs résultats aux destinataires, employeurs et salariés.

Kurt Gfeller

président du Conseil de fondation

¹ Continentale (aujourd'hui Allianz), Union Vie (aujourd'hui Axa), La Bâloise, La Bernoise (aujourd'hui Allianz), Coop (aujourd'hui National), Helvetia (aujourd'hui Elvia), Familia (aujourd'hui Generali), Fortuna (aujourd'hui Generali), La Genevoise, La Suisse, La Neuchâtelaise, Patria, Pax, Phénix, Providentia, Swiss Life, Ticino, La Vaudoise, Winterthur, Gan (aujourd'hui Zenith), Vita (aujourd'hui Zürich)

² Agence de Bâle, gérée par la Pax; agence de Berne, gérée par la Bernoise; agence de Lausanne, gérée par La Suisse; agence de Lugano, gérée par I Ticino; agence de Winterthur, gérée par la Winterthur; agence de Zurich, gérée par la Vita.

³ La Suisse (agence de Lausanne), Winterthur (agences de Winterthur et Lugano), Zürich (agence de Zurich)

2 La Fondation Institution supplétive

2.1 Organisation de la fondation

Conseil de fondation (mandat du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2003)

Composition du Conseil de fondation au 31 décembre 2003:

Représentants des employeurs:

- Kurt Gfeller *vice-président*, Union suisse des arts et métiers, Berne
- Emil Bösch Fondation générale pour une prévoyance professionnelle dans les arts et métiers suisses, Berne
- Frédy Marti Union des fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais, Genève
- Hans Rudolf Schuppisser Union patronale suisse, Zurich
- Hans Jörg Wehrli GastroSuisse, Zurich

Représentants des salariés

- Colette Nova *présidente*, Union syndicale suisse, Berne
- Martin Flügel Travail.Suisse, Berne
- Beat Schwaller SYNA, Zurich
- Ruedi Steiger Syndicat des services publics (SSP), Zurich
- Vital G. Stutz Employés affiliés VSAM, Zurich

Secrétaire (ne fait pas partie du Conseil de fondation)

- Markus Stieger 8632 Tann

Siège de la fondation

jusqu'au 30 novembre 2003 Bubenberplatz 10, 3011 Berne
à partir du 1^{er} décembre 2003 Schwarztorstrasse 26, 3001 Berne

Secrétariat

jusqu'au 31 décembre 2003 Case postale 2831, 8022 Zurich
à partir du 1^{er} janvier 2004 Zurlindenstrasse 49, 8003 Zurich

Autorité de surveillance

Rinaldo Gadola Office fédéral des assurances sociales, 3003 Berne

Expert

Patrick Spuhler expert diplômé en assurances de pension, 4002 Bâle

Organe de contrôle

Peter Brawand expert-comptable diplômé, 4106 Therwil

2.2 Tâches de la fondation

2.2.1 Généralités

La Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP ("Fondation institution supplétive LPP") est une fondation paritaire des associations patronales et syndicales. La fondation a confié la prise en charge de l'assurance au "Pool des sociétés suisses d'assurances sur la vie pour la gestion de l'institution supplétive"⁴. Les placements sont gérés par le pool. Les risques des placements et les risques actuariels sont intégralement couverts par le pool. La réalisation administrative est concentrée sur trois compagnies du pool.

Les tâches confiées à la fondation sont exécutées dans trois branches:

- branche Prévoyance LPP depuis le 1.1.1985
- branche Comptes de libre passage depuis le 1.1.1995
- branche Assurance du risque des personnes au chômage depuis le 1^{er} juillet 1997.

2.2.2 Prévoyance LPP

La branche "Prévoyance LPP" réalise la prévoyance professionnelle pour les employeurs et les individus assurés à titre facultatif (art. 60 par 2 al. a à d LPP). Elle est prise en charge par les quatre agences régionales. Dans le cadre du pool, la Suisse Société d'assurances sur la vie est responsable des agences de Zurich et de Lausanne et Winterthur Vie des agences de Lugano et de Winterthur. Elles sont responsables de la bonne gestion des affaires courantes.

2.2.3 Administration des comptes de libre passage

La branche Administration des comptes de libre passage gère les avoirs de libre passage des personnes qui en ont volontairement fait la demande à l'institution supplétive et ceux des personnes qui n'ont pas indiqué d'affectation valable (art. 60 par. 5 LPP). La gestion des comptes de libre passage est centralisée à Zurich pour toute la Suisse et est assumée par Swiss Life.

2.2.4 Assurance de risque des personnes au chômage

L'assurance de risque des personnes au chômage (art. 60, par. 2 al. e LPP) est gérée par les agences, avec la prévoyance LPP. Elle assure les risques d'invalidité et de décès pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (AC) ou ceux qui continuent à s'assurer à titre facultatif à la fin des indemnités journalières. L'assurance est forfaitaire, sans déclaration de mutations. Les assurés ne sont intégrés individuellement que s'il survient un cas d'assurance, en collaboration avec les Offices régionaux de placement (ORP) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco).

2.2.5 Secrétariat

Le secrétariat assure la coordination entre les agences régionales et l'administration des comptes de libre passage. Il est responsable de l'établissement des comptes et du rapport annuel, de la représentation de l'institution supplétive vis-à-vis de l'extérieur et des contacts avec les organismes officiels. Il assure en outre le secrétariat du Conseil de fondation. Le secrétariat est tenu par Swiss Life, qui fournit aussi le responsable du secrétariat. Le responsable du secrétariat exerce également la fonction de gérant et secrétaire de la fondation.

⁴ En 2003, le pool regroupait les 13 compagnies d'assurance sur la vie suivantes: Allianz, Bâloise, Bernoise, National, Elvia, Genevoise, La Suisse, Patria, Pax, Swiss Life, Vaudoise, Winterthur, Zürich. Die Rentenanstalt/Swiss Life amtierte als Federführende Gesellschaft und leitet den Pool. Swiss Life était à la tête du pool.

3 Rapport annuel

3.1 Rapport d'activité

3.1.1 Réorganisation au 1.1.2004

Le 18 décembre 2002, le Conseil de fondation a résilié par précaution le contrat avec le pool pour le 31 décembre 2003, afin de faire un point complet et de passer à une nouvelle structure organisationnelle.

Au 1^{er} trimestre de l'année sous revue, le comité de quatre personnes (C. Nova, E. Bösch, K. Gfeller, R. Steiger) institué par le Conseil de fondation a tenu cinq séances et examiné les organisations possibles et les offres pour l'administration de l'institution supplétive dans le cadre d'une solution assurance complète. Les offres venaient des anciennes compagnies gérantes Winterthur et Swiss Life/La Suisse.

Vu les activités au sein du groupe de travail interdépartemental des assureurs sur la vie, les discussions sur le "Modèle Winterthur" et les hausses de prix annoncées par le pool pour le 1.1.2004, l'accent s'est déplacé de la "réorganisation dans le cadre de la solution assurance complète" en direction de la discussion fondamentale "assurance complète ou autonomie". Réuni en séance extraordinaire le 30 juin 2003, le Conseil de fondation a décidé de faire élaborer un schéma d'entreprise pour la possibilité "gestion autonome de l'institution supplétive". Sous la direction de W. Thurnherr, KPMG, de nombreux fournisseurs ont été invités à faire des offres en ce sens, même en dehors du secteur assurance sur la vie. Dans le même temps, des experts en caisses de pension (W. Thurnherr, KPMG, et P. Spuhler, PwC) et des experts financiers (B. Brandenberger, Complementia) ont réalisé des études approfondies et des tests de stress sur la capacité face au risque d'une institution supplétive à la gestion autonome. Parallèlement à ces travaux, les associations finançant l'institution supplétive se sont formé une opinion et le Conseil fédéral a été consulté. Le 16 septembre 2003, le Conseil de fondation unanime a décidé de choisir la voie de l'autonomie.

Les tâches liées à cette décision ont mis le Conseil de fondation à rude épreuve. Dans l'année sous revue, il s'est réuni neuf fois pour assurer toute la gestion de la fondation et ratifier toutes les conventions et tous les contrats.

Pour l'application, le Conseil de fondation, aidé de PricewaterhouseCoopers, a mis sur pied une organisation de projet en cinq parties. Le responsable du projet était Urs Breitenstein, PwC, assisté du bureau du projet, de divers consultants (A. Dimai, Complementa; Me A. Dörig, VISCHER Avocats et notaires; P. Spuhler, PwC; Me H.U. Stauffer, avocat), ainsi que du secrétariat.

Dans le cadre du projet de transformation se sont formés les comités suivants:

le **comité directeur** avec C. Nova (présidente), K. Gfeller, H.R. Schuppisser, V.G. Stutz, ainsi que U. Breitenstein (PwC) et M. Stieger. Le comité a siégé dix fois, s'occupant de la direction globale du projet, de l'organisation de la fondation, y compris l'adaptation de l'acte de fondation et des règlements, ainsi que de l'actuariat. Le partie actuarielle du projet était dirigée par P. Spuhler.

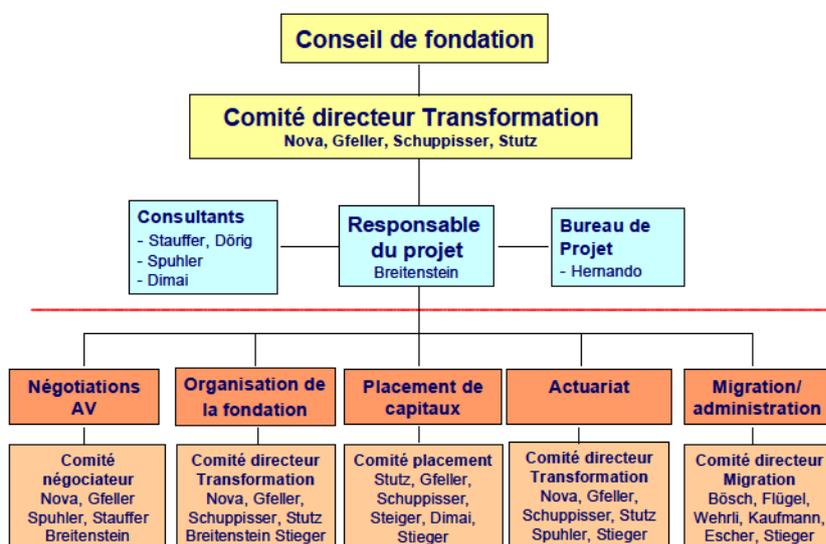
le **comité de placement** avec V.G. Stutz (président), K. Gfeller, H.R. Schuppisser, R. Steiger, ainsi que A. Dimai (Complementa) et M. Stieger. Il a siégé sept fois, assumant la responsabilité de la conception et la réalisation de l'organisation de placement, ainsi que du report de capital au 1.1.2004.

le **comité négociateur** avec C. Nova (présidente), K. Gfeller, ainsi que U. Breitenstein, P. Spuhler et H.U. Stauffer. Il a siégé onze fois pour organiser les modalités de la résiliation du contrat au 31.12.2003, avec les représentants du pool des assureurs sur la vie.

le **comité administrateur** avec E. Bösch (président), M. Flügel, H.J. Wehrli, ainsi que H.U. Kaufmann (Swiss Life), M. Escher (La Suisse) et M. Stieger. Il a siégé deux fois pour

surveiller le report du portefeuille assurance de risque des personnes au chômage pour le 1.1.2004.

Organisation de projet Transformation



Si les projets négociations avec les assurances sur la vie, placements de capitaux et actuariat ont pu être clôturés au 31.12.2003, les parties administration et organisation de la fondation sont encore en cours à cause de la solution transitoire retenue. Elles se termineront à la clôture de l'exercice 2004.

Le détail des négociations avec les anciens et les nouveaux prestataires et le désir du Conseil de fondation d'appliquer le nouveau règlement avec la plus grande sécurité et le plus petit effort de migration possibles ont abouti à une solution aux caractéristiques suivantes.

- **Structure modulaire du système:** la fondation continue à ne pas avoir de personnel propre. Toutes les prestations à fournir par la fondation sont confiées par contrat à des entreprises spécialisées (banques, prestataires administratifs, consultants en investissements, etc.). C'est également le cas de la gestion opérationnelle de la fondation. Celle-ci est assurée par l'organe de gestion, agissant également sur mandat. L'organe de gestion joue en même temps le rôle de coordinateur du réseau.
- **Solution définitive au 1.1.2005:** pleine application du plan modulaire, autonomie entière pour les placements de capital et les risques actuariels, centralisation de toutes les prestations administratives auprès d'une compagnie (Swiss Life Pension Services AG), regroupement des agences de Zurich et Winterthur à Zurich.
- **Solution transitoire pour 2004:** le plan modulaire est mis en pratique dès le 1.1.2004. La pleine autonomie et l'optimisation organisationnelle des organes d'exécution s'atteignent progressivement comme suit.
 - Prévoyance LPP: un contrat d'assurance d'un an a été conclu avec La Suisse et avec la Winterthur. Le pool confie les placements à ces deux assureurs, qui s'en chargent selon le contrat d'assurance complète. L'administration reste, dans une large mesure, dans les structures actuelles. Dans l'optique de la solution visée, les nouvelles affaires ne sont plus souscrites que par La Suisse. La Winterthur suit les affaires en cours au sens d'une liquidation des sinistres. Au 1.1.2005, le portefeuille restant de la Winterthur est transféré au système informatique actuellement géré par La Suisse et qui sera repris par Swiss Life Pension Services AG, avec le personnel. Au 1.1.2005, tous les capitaux sont rapportés à la fondation, puis placés en toute autonomie.

- Assurance de risque pour les personnes au chômage: un contrat d'assurance est signé pour un an avec La Suisse. Le portefeuille de la Winterthur est transféré à La Suisse au 1.1.2004. La Suisse assume toute l'administration à partir du 1.1.2004. Au 1.1.2005, l'administration est reprise par Swiss Life Pension Services AG, tout comme pour la prévoyance LPP. Le pool transfère les réserves mathématiques à La Suisse, qui les gère jusqu'au 31.12.2004, dans le cadre du contrat d'assurance collective. Au 1.1.2005, tous les capitaux sont rapportés à la fondation, qui les place en toute autonomie.
- Administration comptes de libre passage: l'autonomie est entière à partir du 1.1.2004. Au 1.1.2004, les placements sont rapportés à la fondation, qui s'en charge sous sa propre responsabilité. L'administration continuera d'être assurée par les anciens collaborateurs et avec le même système informatique. Au 1.1.2004, Swiss Life Pension Services AG a repris les tâches et les collaborateurs de Swiss Life.
- Organe de gestion: pour renforcer la gestion, les fonctions de secrétariat/direction sont séparées, au 1.1.2004, de l'exécution opérationnelle des affaires courantes. La direction assumée par le pool ou plus précisément par Swiss Life a été cédée à Vorsorgeservice AG. L'ancien gérant poursuit sa tâche.

3.1.2 FAR (Retraite anticipée dans le secteur principal de la construction)

Au 1^{er} juillet 2003, le Conseil fédéral a déclaré obligatoire pour tous la convention collective pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction (CCT RA). Nombre d'institutions de prévoyance de sociétés de construction n'ont pas pu appliquer le règlement négocié (adhésion facultative) selon les accords de la convention collective. Les clauses de la convention collective portaient du principe que les assurés concernés continuaient d'être assurés par la Fondation institution supplétive selon l'art. 47 LPP.

Au 1^{er} semestre 2003, l'institution supplétive a conclu une convention en ce sens avec la fondation FAR. Selon celle-ci, les assurés apportent leurs avoirs de vieillesse LPP à l'institution supplétive et continuent d'épargner jusqu'à l'âge légal de la retraite. Il s'agit d'un strict processus d'épargne (plan WO). Les risques de mort et d'invalidité ne sont pas assurés. Une fois atteint l'âge ordinaire de la retraite, l'avoir de vieillesse accumulé est payé sous la forme d'un capital ou transformé en rente de vieillesse à vie.

3.1.3 Durée du mandat du Conseil de fondation / présidence

A la fin de l'année sous revue, le mandat du Conseil de fondation est arrivé à échéance. La composition du conseil n'a cependant pas changé. Comme le veut l'alternance, la présidence est passée des salariés aux employeurs. En sa séance du 10 décembre 2003, le Conseil de fondation unanime a élu Monsieur Kurt Gfeller à la présidence du Conseil de fondation. Il remplace Madame Colette Nova au 1.1.2004. L'ancienne présidente a été élue vice-présidente à l'unanimité. Madame Nova cèdera cette fonction à la fin de la phase de transformation.

3.1.4 Secrétariat

Dans l'année sous revue, le secrétariat a fourni une importante masse de travail supplémentaire, due à la réorganisation. Au deuxième semestre, il a été possible de terminer à temps les tâches imposées, en collaboration avec des spécialistes extérieurs, de sorte que la première étape de la réorganisation a pu intervenir comme prévu le 1.1.2004.

En plus, il a fallu concevoir et mettre en pratique des cas particuliers comme la réalisation de la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction (FAR). Les règlements et contrats correspondants ont également pu être établis à temps.

Pour divers problèmes particuliers, entre autres des cas d'art. 12 dans les agences, la clôture de l'exercice 2002 n'a pas pu être présentée comme prévu au 30 juin 2003, mais au 20 octobre 2003.

3.1.5 Organes d'exécution

Les organes d'exécution ont été, eux aussi, confrontés à de grands défis. Outre le volume en forte croissance des affaires courantes, la préparation et la mise en pratique de la transformation ont entraîné un important surcroît de travail. En décembre 2003, les agences de l'assureur Winterthur (Winterthour et Lugano) ont repassé tout le portefeuille de l'assurance de risque pour les personnes au chômage à La Suisse. Les agences de La Suisse (Lausanne et Zurich) ont repris le portefeuille sans heurts.

L'agence de Zurich a en outre réussi la mise en pratique opérationnelle de la solution FAR.

3.2 Prévoyance LPP

3.2.1 Fluctuation des effectifs

Le nombre d'assurés a progressé de 31,7% au cours de l'année sous revue, pour atteindre 13 661 personnes. Les affiliations ont enregistré un taux de croissance nettement moins important (+19,8%). Le nombre d'assurés par affiliation est de 1,6 personne (année précédente: 1,6). La forte croissance s'explique par les affiliations volontaires de sociétés. Du fait de la situation régnant sur le marché, de nombreuses petites entreprises n'ont plus trouvé d'institution de prévoyance. Elles se sont adressées à l'institution supplétive, seule institution de prévoyance à laquelle son mandat fait obligation d'accepter n'importe quelle entreprise.

Personnes		Affiliations		
2003	2002	2003	2002	
9 685	7 534	5 779	4 765	Assurés à titre obligatoire sur la base d'affiliations à titre facultatif selon l'art. 60 LPP
3 577	2 514	2 416	2 075	Assurés à titre obligatoire sur la base d'affiliations d'office selon les art. 11 et 12 LPP
169	146	181	151	Assurés à titre facultatif selon l'art. 44 LPP (indépendants)
83	66	96	71	Assurés à titre facultatif selon l'art. 46 LPP (salariés au service de plusieurs employeurs)
147	115	188	136	Assurés à titre facultatif selon l'art. 47 LPP (maintien de l'assurance)
13 661	10 375	8 660	7 198	Total

Durant l'exercice sous revue, la fondation a enregistré 2 678 nouvelles affiliations et 1 216 résiliations. Parallèlement, 12 147 personnes ont été admises et 8 861 ont quitté l'institution. Les effectifs des assurés ont donc été presque renouvelés en une année.

3.2.2 Cotisations et taux

La branche Prévoyance LPP offre six plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations de sociétés, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP.

Plan	AN	MA	SE	WG	WA	WO
Paramètre						
Salaire maximum	LPP (75.960)	LPP	LAA(106.800)	LPP	LPP	LPP
Salaire minimum	LPP (3.165)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Déduction de coordination	LPP (25.320)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Adaptation au renchérissement Prestation de risque	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Cotisation d'épargne	Echelle LPP (7/10/15/18)	Echelle LPP	Echelle LPP	Echelle LPP	Echelle LPP	Echelle LPP
Cotisation de risque (y compris renchérissement, mesures spéciales et fonds de garantie)	2.7 %-5.3 %	Comme AN	2.8%-5.75%	Comme SE	Dispense de cotisation 2.22%	Non
Cotisation administrative	2.3 %	2.3 %	2.4 %	2.4 %	1.4 %	1.4 %
Financement	Paritaire	Paritaire	Assurés	Assurés	Assurés	Assurés

Les taux de cotisation s'échelonnent selon le plan de prévoyance, le sexe et l'âge. Dans l'année sous revue, tous les taux ont dû être relevés à cause de l'évolution du risque invalidité. Pour les plans WA et WO, l'augmentation a été nettement moindre, la couverture de l'invalidité y étant partielle (WA), voire absente (WO).

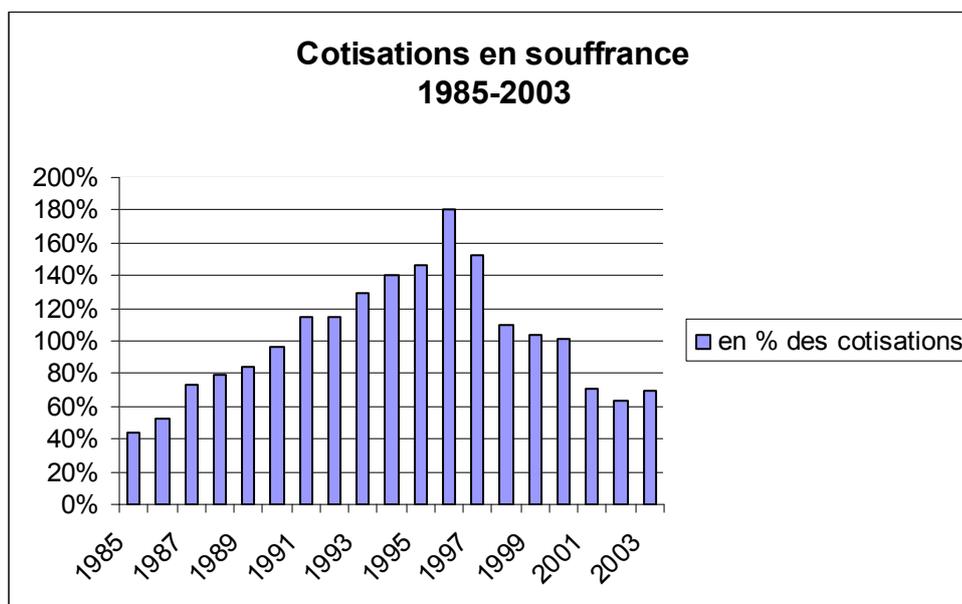
	2003	2002	Ecart
Taux de cotisation plans AN et MA (moyenne, hors pondération)	17.05%	15.95%	6.9%
Taux de cotisation plans SE et WG (moyenne, hors pondération)	17.30%	16.20%	6.8%
Taux de cotisation plan WA (moyenne, hors pondération)	16.20%	15.60%	3.8%
Taux de cotisation plan WO (moyenne, hors pondération)	14.00%	-----	-----
Cotisations annuelles en millions de CHF	58.86	46.47	26.7%
Prestations de libre passage en millions CHF	84.13	44.75	88.0%

Les cotisations annuelles ont augmenté de 26,7%, pour atteindre 58,9 millions de francs. Les prestations de libre passage des nouveaux assurés ont enregistré une progression encore plus spectaculaire (+88,0%), pour s'établir à 84,1 millions de francs.

3.2.3 Cotisations en souffrance

L'institution supplétive évolue dans un environnement difficile. De nombreuses affiliations remontant à plusieurs années, des mutations fréquentes, une accumulation de très petites entreprises, etc. sont autant de défis pour l'encaissement des cotisations. Les cotisations en souffrance se situent donc à un niveau qui serait inacceptable pour d'autres institutions de prévoyance.

La situation de l'économie suisse et le fait que davantage de sociétés s'adressent à l'institution supplétive après avoir dû sortir de l'institution de prévoyance précédente pour retard de cotisations ont malheureusement entraîné une augmentation des cotisations en souffrance dans l'institution supplétive.



3.2.4 Prestations de prévoyance

Les prestations de prévoyance réglementaires ont augmenté d'un quart, pour atteindre 72,27 millions de francs. Une croissance supérieure à la moyenne s'enregistre dans les prestations de vieillesse (rentes et prestations en capital) et dans les prestations d'invalidité. Les prestations de libre passage constituent toujours plus de quatre cinquièmes de l'ensemble des prestations, avec 59,95 millions de francs.

	2003	2002	Ecart
Total des prestations de prévoyance	72 271 703.00	57 833 161.10	25,0%
Rentes	6 810 534.65	5 395 719.00	26,2%
Rentes de vieillesse	1 165 023.70	843 721.80	38,1%
Rentes pour enfant de personne retraitée	9 580.85	8 205.00	16,8%
Rentes de veuve	341 256.45	336 487.70	1,4%
Rentes d'orphelin	135 071.75	115 635.40	16,8%
Rentes d'invalidité	2 684 641.55	2 175 665.85	23,4%
Rentes pour enfant d'invalidé	321 779.35	235 393.25	36,7%
Exonération des cotisations en cas d'invalidité	2 153 181.00	1 680 610.00	28,1%
Prestations en capital	3 860 070.00	2 324 598.70	66,1%
Prestations en capital remplaçant les rentes de vieillesse	3 404 539.00	1 583 283.70	115,0%
Prestations en capital remplaçant les rentes de veuve	358 933.00	499 145.00	-28,1%
Prestations de capital remplaçant les rentes d'orphelin	8 323.00	0.00	----
Prestations en capital remplaçant les prestations d'invalidité	26 332.00	4 986.00	428,1%
Capital en cas de décès	61 943.00	237 184.00	-73,9%
Versements	61 601 098.35	50 112 843.40	22,9%
Prestations de libre passage/prestations de sortie	59 947 431.20	48 567 525.70	23,4%
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement	1 562 712.65	1 477 336.60	5,8%
Valeurs de restitution aux conjoints divorcés	90 954.50	67 981.10	33,8%

3.2.5 Frais administratifs

Les frais administratifs ont augmenté de 21,8%, pour atteindre 10,67 millions de francs. Dans les agences, l'augmentation des effectifs (plus de 31% d'assurés supplémentaires) les a fait croître de 14,7%, soit un total de 9,32 millions de francs. Pour la fondation, la voie de l'autonomie a entraîné de considérables dépenses supplémentaires. Les frais administratifs du secrétariat ont triplé et s'élèvent à CHF 953.223,60. Ils se composent des postes suivants:

- Frais de personnel du secrétariat, transformation comprise CHF 411.725,00
- Honoraires de tiers pour la transformation CHF 420.189,00
(spécialistes, experts, consultants en investissements, etc.)
- Divers (droits, matériel de bureau, etc.) CHF 17.312,60
- Frais administratifs de la fondation CHF 103.997,00

Frais administratifs en CHF	2003	2002	Ecart
Frais administratifs du pool	9 647 624.77	8 465 926.71	14,0%
Agences régionales	9 324 081.42	8 125 853.56	14,7%
Secrétariat	247 950.35	262 293.15	-5,5%
Révision	75 593.00	77 780.00	-2,8%
Frais administratifs de la fondation	1 018 193.60	292 684.25	247,9%
Secrétariat	953 223.60	228 249.25	317,6%
Organe de contrôle	64 970.00	64 435.00	0,8%
Total des charges	10 665 878.37	8 758 610.96	21,8%

Malgré le notable accroissement des frais, le coût par assuré a baissé de CHF 844 à CHF 782.

3.2.6 Résultat

Le relèvement des cotisations de risque et la forte croissance des effectifs ont amélioré le résultat du risque.

Au 31.12.2003, les réserves mathématiques s'élevaient à 323,45 millions de francs (+33,1%).

Sur toute la fortune, le pool a crédité la fondation d'un intérêt moyen de 3,23% (année précédente: 3,85%). Dans l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 3,25% (année précédente: 4,00%).

Le compte est équilibré parce que l'excédent de dépenses dû aux frais administratifs de 4,74 millions de francs (année précédente: 3,23 millions) est couvert par le fonds de garantie, comme le veut l'art. 56 par.1 al. d.

3.3 Administration des comptes de libre passage

3.3.1 Fluctuation des effectifs

De nouveau, le nombre de comptes gérés a fortement augmenté (18,0%) pour atteindre 405 000 unités environ. Dans l'année sous revue, les ouvertures de compte ont légèrement régressé, pour la première fois depuis qu'existe l'administration des comptes de libre passage. Mais elles sont toujours très nombreuses: 86.000 ouvertures. Les fermetures de compte continuent d'augmenter.

Fluctuation des effectifs	2003	2002	Ecart
Nombre de comptes au 31.12.	405 225	343 433	18,0%
Nouvelles ouvertures de compte	85 907	90 968	-5,6%
Virements rétroactifs sur comptes	21 265	18 901	12,5%
Fermetures complètes de compte	24 115	22 320	8,0%
Fermetures partielles de compte	3 078	2 104	46,3%

3.3.2 Structure des comptes

La majorité des comptes sont très petits. Mais nombre d'entre eux présentent cependant des avoirs considérables.

- Quelque 56% de tous les comptes (227.000) affichent des soldes inférieurs à CHF 2.000. Ils représentent ensemble 5,6% de l'ensemble du capital (159 millions de francs).
- Autour de 1 % de tous les comptes révèlent un avoir supérieur à CHF 90.000. Ils réunissent 25% environ du capital total.

3.3.3 Dépôts et frais

En 2003 sont arrivés quelque 1.106 millions de francs entre ouvertures de compte et virements rétroactifs, soit un nouveau record. L'étonnant résultat s'explique aussi par le transfert de comptes de libre passage effectué par de grosses caisses de pension lors de l'assainissement de leur portefeuille.

En hausse constante, les paiements pour fermeture de compte ont atteint 536 millions de francs.

Payements	2003	2002	Ecart
Versements uniques	1 105 669 178.28	847 252 885.06	30,5%
Payements sortants	536 270 636.55	457 312 482.60	17,3%

Le financement des frais administratifs s'effectue par débit des différents comptes. Si un compte ne dépasse pas CHF 300,00, il n'est pas prélevé de frais. Dans l'année sous revue, les taux n'ont pas changé.

3.3.4 Fermetures de compte et motifs de fermeture

Sur le total des versements effectués, environ deux tiers concernaient des transferts à une nouvelle institution de prévoyance, 15% des transferts à une nouvelle fondation de libre passage, 8% des versements en espèces à des indépendants, 6% des versements en espèces consécutifs à un départ à l'étranger et 4% des versements à des personnes ayant atteint l'âge terme. Le montant moyen des versements s'élève à quelque 20 000 francs.

Nombre de versements effectués	2003		2002	
	En CHF	Nombre	En CHF	Nombre
Total (y c. les versements partiels)	536 270 636.55	27 193	457 312 482.60	24 424
Activité indépendante	40 776 497.13	1 620	28 478 162.41	1 265
Départ à l'étranger	31 302 049.78	2 657	23 276 791.46	2 049
Age terme	21 627 052.48	668	14 801 788.00	448
Décès	5 497 526.85	257	3 401 441.00	178
Compte de libre passage	77 270 040.75	2 987	53 098 383.50	2 311
Transfert à des institutions de prévoyance	345 755 956.53	16 018	326 110 328.12	15 717
Divorces	2 979 724.50	130	595 380.00	40
Encouragement à la propriété du logement	3 886 823.45	112	2 450 810.41	88
Remboursements	-2 113 131.79	-174	-2 025 064.55	-131
Autres	9 288 096.87	2 918	7 124 462.25	2 459

3.3.5 Frais administratifs

Les frais administratifs ont augmenté de 7,6%, pour dépasser 4,7 millions de francs. La croissance de l'organe d'exécution provient de l'expansion du volume d'affaires. L'augmentation du secrétariat repose d'une part sur une délimitation plus précise des frais au sein du pool, de l'autre sur des dépenses accrues dans le cadre du processus d'autonomie.

Frais administratifs en CHF	2003	2002	Ecart
Frais administratifs du pool	4 696 797.10	4 358 818.50	7,8%
Agences régionales	4 579 906.30	4 336 932.50	5,6%
Secrétariat	108 772.80	12 515.00	769,1%
Révision	8 300.00	9 371.00	-11,4%
Frais administratifs de la fondation	26 000.00	28 869.50	-9,9%
Secrétariat	21 000.00	23 896.50	-12,0%
Organe de contrôle	5 000.00	5 000.00	0,0%
Total des charges	4 722 979.10	4 387 688.00	7,6%

Malgré la hausse sensible des frais, les taux ont encore baissé. Les frais administratifs (sans frais de placement) s'élèvent à 17 points de la fortune gérée, ou CHF 11,66 par compte administré.

	2003	2002	Ecart
Frais administratifs en CHF	4 722 979.10	4 387 688.00	7,6%
Nombre de comptes au 31.12.	405 225	343 433	18,0%
Provisions au 31.12.	2 751 078 202.09	2 149 341 909.46	28,0%
Frais par compte en CHF	11,66	12,78	-8,8%
Frais en % des provisions	0,17%	0,20%	-15,0%

3.3.6 Résultat

A fin 2003, les réserves mathématiques s'élevaient à 2,75 milliards de francs (+28,0%).

Selon une résolution du Conseil de fondation, la rémunération des comptes de libre passage s'aligne sur les taux d'intérêt de la Banque cantonale zurichoise. Dès lors, les assurés ont bénéficié des taux suivants:

1.1.2003 - 31.01.2003:	2,00%
1.2.2003 - 31.12.2003:	1,50%

Le pool a payé à la fondation des intérêts moyens de 1,70%.

Les comptes clôturent sur un excédent total de produit de 3,95 millions de francs, qui a été affecté aux fonds libres de la fondation dans la branche Comptes de libre passage.

3.4 Assurance de risque des personnes au chômage

3.4.1 Effectifs et mouvements

Dans l'année sous revue, le nombre des personnes au chômage et donc des assurés a augmenté de 25,4%, pour atteindre 162.835 unités. Le nombre de cas traités, en revanche ne s'est guère accru, dans l'ensemble. Si le nombre des exemptions de cotisation et des décès reproduit plus ou moins la courbe du chômage, les cas d'invalidité suivent avec un décalage de un à deux ans.

Nombre d'assurés et cas traités	2003	2002	Ecart
Nombre de chômeurs au 31.12.	162 835	129 809	25,4%
Demandes d'exonération ⁵	239	217	10,1%
Cas d'invalidité notifiés	376	666	-43,5%
Cas d'invalidité liquidés avec droit aux prestations	304	294	3,4%
Cas de décès notifiés	125	97	28,9%
Cas de décès liquidés avec droit aux prestations	71	39	82,1%

3.4.2 Cotisations et taux

Les cotisations sont différentes pour les assurés à titre obligatoire et à titre facultatif. A l'intérieur d'une même catégorie, tous les assurés ont le même taux de cotisation. L'évolution du risque et le coût administratif ont obligé à relever les taux des assurés à titre facultatif. Contrairement aux assurés à titre obligatoire, les assurés à titre facultatif nécessitent un encaissement personnel et une gestion individuelle des dossiers.

Les indemnités journalières assurées ont augmenté nettement plus que le nombre des chômeurs, ce qui prouve que davantage de personnes au revenu élevé se sont retrouvées au chômage.

Les cotisations ont évolué au même rythme que les cotisations journalières assurées, s'élevant à 44,57 millions de francs.

	2003	2002	Ecart
Taux de cotisation assurés à titre obligatoire (Plan AL)	2,20%	2,20%	0,0%
Taux de cotisation assurés à titre facultatif (Plan WR)	6,88%	5,78%	19,0%
Salaires assurés / indemnités journalières en millions de francs	2 025,77	1 347,38	50,3%
Cotisations en millions de francs	44,57	29,64	50,3%

3.4.3 Prestations de prévoyance

Les prestations de prévoyance – et par conséquent la charge des sinistres – ont à nouveau fortement augmenté. Comme lors des années précédentes, cette augmentation est principalement due aux prestations d'invalidité.

⁵ Le bénéficiaire d'une indemnité journalière de l'assurance-chômage est automatiquement assuré auprès de l'institution supplétive pour les risques de décès et d'invalidité et paye les cotisations correspondantes. Les personnes déjà assurées ailleurs au niveau prévu par la loi peuvent introduire une demande d'exonération de cotisation.

	2003	2002	Ecart
Total des prestations de prévoyance	6 383 196,25	4 840 550,25	31,9%
Rentes	6 106 638,25	4 463 037,25	36,8%
Rentes de veuve	556 486,80	432 927,85	28,5%
Rentes d'orphelin	219 048,75	185 675,95	18,0%
Rentes d'invalidité	4 732 281,10	3 362 396,20	40,7%
Rentes pour enfant d'invalidité	598 821,60	482 037,25	24,2%
Prestations en capital	276 558,00	377 513,00	-26,7%
Prestations en capital remplaçant les rentes de veuve	38 443,00	108 904,00	-64,7%
Prestations en capital remplaçant les rentes d'orphelin	0,00	3 322,00	-100,0%
Prestations en capital remplaçant les rentes d'invalidité	234 365,00	263 079,00	-10,9%
Prestations en capital remplaçant les rentes pour enfant d'invalidité	3 750,00	2 208,00	69,8%

3.4.4 Frais administratifs

Les frais administratifs ont nettement augmenté. Dans les agences, ce sont surtout les très nombreuses demandes de renseignements qui ont entraîné une hausse des coûts de 20,5%. Le glissement structurel des personnes au chômage a sensiblement accru les besoins de renseignements des agences. L'augmentation des frais de la fondation s'explique par la transformation et se compose comme suit;

- Frais de personnel du secrétariat, transformation comprise CHF 35 000,00
- Honoraires de tiers pour la transformation CHF 43 000,00
(spécialistes, experts, consultants en investissements, etc.)
- Divers (droits, matériel de bureau, etc.) CHF 2 000,00
- Frais administratifs de la fondation CHF 15 000,00

Frais administratifs en CHF	2003	2002	Ecart
Frais administratifs du pool	1 035 256,20	871 177,00	18,8%
Agences régionales	1 012 780,00	838 332,00	20,8%
Secrétariat	15 676,20	24 255,00	-35,4%
Révision	6 800,00	8 590,00	-20,8%
Frais administratifs de la fondation	100 000,00	20 500,00	387,8%
Secrétariat	95 000,00	15 500,00	512,9%
Organe de contrôle	5 000,00	5 000,00	0,0%
Total des charges	1 135 256,20	891 677,00	27,3%

3.4.5 Résultat

Le résultat du risque s'est détérioré à cause des prestations d'invalidité. Les réserves constituées dans ce but sont suffisantes.

Le pool a rémunéré les réserves pour les rentes en cours à un taux de 3,5%, les réserves pour les prestations en attente et les réserves pour les réductions de cotisation à un taux de 1,70%. La rémunération globale s'élève à 1,91%.

Les comptes clôturent sur un résultat équilibré, puisque l'excédent total de recettes de 62,39 millions de francs a été affecté à la réduction des cotisations.

4 Perspectives pour l'année 2004

L'année 2004 sera une année de transition, qui verra se réaliser la première étape de l'autonomie et se préparer la deuxième, plus malaisée.

La première étape comprend le processus d'autonomie de l'administration des comptes de libre passage, y compris la reprise des capitaux qui y sont liés – quelque 2,8 milliards de francs – et l'acquisition de l'indépendance pour le secrétariat. Les travaux préparatoires nécessaires ont en majorité été effectués dès 2003. L'approbation par le Conseil fédéral, en sa séance du 7 avril 2004, du nouvel acte de fondation, des nouveaux règlements de prestations et du règlement de placement a parachevé cette étape. A partir de 2004, le nouvel acte de fondation élargit le conseil de fondation de deux représentants de la Confédération. Le Conseil fédéral a délégué pour le représenter Messieurs Fabio Aspali, seco, et Anton Streit, OFAS.

La deuxième étape inclut la consolidation de la nouvelle organisation et, surtout, la réorganisation de la branche Prévoyance LPP. A cette occasion, le portefeuille passe des assurances sur la vie à la nouvelle solution. Dans le même temps sont regroupées les agences de Winterthour et de Zurich.

Outre la réorganisation, il s'agit de maîtriser parallèlement la croissance des effectifs et l'application de la 1^{re} révision de la LPP. Cette dernière révèle une fois de plus le caractère particulier de l'institution supplétive. Elle est la seule institution de prévoyance de Suisse soumise à une obligation de contracter. Vu la situation actuelle du marché dans la branche LPP, cela peut entraîner des effets antisélection indésirables. L'institution supplétive y court le risque de récolter toutes les entreprises dont d'autres institutions de prévoyance ne veulent pas, à cause de leur taille, de l'évolution du risque, du comportement de paiement, de la pyramide des âges des assurés ou de la proportion des rentiers. Jusqu'à présent, une législation judicieuse et un comportement habile de l'institution supplétive ont permis d'éviter les conséquences négatives. Précisément pour la reprise de rentiers, la situation n'est pas définitivement clarifiée.

5 Comptes annuels

5.1 Prévoyance LPP

5.1.1 Bilan de la branche Prévoyance LPP

	2003	2002	Ecart
ACTIF	101 021 604,18	58 513 330,63	72,6%
Liquidités	2 739 684,52	1 888 118,65	45,1%
Avoirs en compte courant auprès du pool	49 159 003,43	11 253 169,92	336,8%
Avoirs en compte courant auprès de l'Administration fédérale des contributions	1 487,25	1 529,20	-2,7%
Avoirs en compte courant auprès du fonds de garantie	5 654 891,22	14 112 966,37	-59,9%
Avoirs auprès des entreprises et des destinataires	40 678 044,02	29 631 881,54	37,3%
Actifs transitoires	2 788 493,74	1 625 664,95	71,5%
PASSIF	101 021 604,18	58 513 330,63	72,6%
Engagements envers le pool	78 031 667,81	51 576 314,80	51,3%
Impôt à la source et impôt anticipé	6 192,00	121,00	5017,4%
Engagements envers le fonds de garantie	186 650,00	12 819,65	1356,0%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	1 135 840,13	1 188 860,09	-4,5%
Passifs transitoires	14 251 591,83	4 655 616,04	206,1%
Réserves pour mesures spéciales	1 124 934,70	880 086,60	27,8%
Réserves pour cotisations au fonds de garantie	85 700,05	194 512,45	-55,9%
Réserves pour risques assurés	6 194 027,66	0,00	----
Fonds propres au 31.12.	5 000,00	5 000,00	0,0%
Pour mémoire:			
Réserves mathématiques auprès du pool	323 461 693,00	242 990 045,88	33,1%

5.1.2 Compte d'exploitation de la branche Prévoyance LPP

	2003	2002	Ecart
CHARGES	256 845 315,32	184 729 421,92	39,0%
Primes d'assurance annuelles	57 547 076,50	43 766 594,75	31,5%
Primes uniques du libre passage versées à l'assurance	84 134 587,76	44 745 348,01	88,0%
Autres primes uniques versées à l'assurance	3 717 391,25	2 823 448,20	31,7%
Indemnités en application de l'art. 12 LPP versées à l'assurance	3 434 693,70	6 625 101,05	-48,2%
Prestations de prévoyance versées aux destinataires (sans déduction de l'impôt à la source)	72 271 703,00	57 833 161,10	25,0%
Constitution de réserves	8 216 880,91	1 564 687,05	425,1%
Charge d'intérêts	6 245 517,08	6 117 959,80	2,1%
Autres charges	10 611 586,75	12 494 511,00	-15,1%
Frais administratifs	10 665 878,37	8 758 610,96	21,8%
PRODUITS	256 845 315,32	184 729 421,92	39,0%
Cotisations annuelles des entreprises/des assurés	58 885 004,35	46 468 342,95	26,7%
Cotisations uniques de libre passage	84 134 587,76	44 745 348,01	88,0%
Indemnités en application de l'art. 12 LPP	3 434 693,70	6 625 101,05	48,2%
Subsides du fonds de garantie pour structure d'âge défavorable	866 770,10	814 131,45	6,5%
Prestations d'assurance de l'assurance/du pool	73 319 703,45	58 691 735,50	24,9%
Dissolution de réserves	1 729 593,75	1 655 919,40	4,4%
Intérêts et dividendes	4 503 266,56	5 114 183,10	-11,9%
Autres produits	11 006 718,97	12 032 142,99	-8,5%
Dédommagement perte pour prise en charge par le fonds de garantie	4 739 885,67	3 229 010,77	46,8%
Excédent de la partie actuarielle des comptes annuels: frais	5 664 249,00	3 868 475,00	46,4%
Excédent de la partie actuarielle des comptes annuels: risque	6 194 027,66	0,00	----
Produits divers	1 597 746,35	1 485 031,70	7,6%

5.2 Administration des comptes de libre passage

5.2.1 Bilan de la branche Administration des comptes de libre passage

	2003	2002	Ecart
ACTIF	21 049 062,80	14 950 047,66	40,8%
Liquidités	21 025 225,05	14 927 838,66	40,9%
Avoirs de la fondation auprès de l'Administration fédérale des contributions	23 837,75	728,20	3173,5%
Avoirs de la fondation auprès des entreprises et des destinataires	0,00	21 480,80	-100,0%
PASSIF	21 049 062,80	14 950 047,66	40,8%
Engagements envers le pool	11 075 155,08	9 380 407,05	18,1%
Impôt à la source et impôt anticipé	291 736,55	152 190,60	91,7%
Passifs transitoires	1 477 047,05	1 162 744,95	27,0%
Fortune libre de la fondation au 1.1.	4 254 705,06	2 415 208,18	76,2%
Bénéfice de l'exercice (+) / déficit de l'exercice (-)	3 950 419,06	1 839 496,88	114,8%
Pour mémoire:			
Réserves mathématiques (avoirs des assurés) auprès du pool	2 751 078 202,09	2 149 341 909,46	28,0%

5.2.2 Compte d'exploitation de la branche Administration des comptes de libre passage

	2003	2002	Ecart
CHARGES	1 650 760 326,78	1 310 907 828,51	25,9%
Primes uniques versées à l'assurance	1 105 669 178,28	847 252 885,06	30,5%
Prestations de prévoyance versées aux destinataires (sans déduction de l'impôt à la source)	536 270 636,55	457 312 482,60	17,3%
Autres charges	147 113,79	115 275,97	27,6%
Frais administratifs	4 722 979,10	4 387 688,00	7,6%
Excédent de produits	3 950 419,06	1 839 496,88	114,8%
PRODUITS	1 650 760 326,78	1 310 907 828,51	25,9%
Versements uniques provenant des prestations de libre passage des assurés	1 105 669 178,28	847 252 885,06	30,5%
Prestations d'assurance de l'assurance/du pool	536 270 636,55	457 312 482,60	17,3%
Intérêts	118 793,60	3 577,00	3221,0%
Commission de traitement de l'impôt à la source	99 076,65	73 437,90	34,9%
Part d'excédents découlant de la partie actuarielle des comptes annuels	8 602 641,70	6 265 445,95	37,3%

Composition des excédents	2003	2002	Ecart
Déduction pour frais administratifs à l'ouverture du compte	1 833 629,05	2 217 845,45	-17,3%
Déduction pour frais administratifs à la gestion du compte	1 681 221,05	2 269 808,25	-25,9%
Déduction pour frais administratifs à la clôture du compte	1 208 129,00	1 274 221,00	-5,2%
Total des déductions pour frais administratifs	4 722 979,10	5 761 874,70	-18,0%
Excédent d'intérêts	3 879 662,60	503 571,25	670,4%
Part d'excédents découlant de la partie actuarielle des comptes annuels	8 602 641,70	6 265 445,95	37,3%

5.3 Assurance de risque des personnes au chômage

5.3.1 Bilan de la branche Assurance de risque des personnes au chômage

	2003	2002	Ecart
ACTIF	171 461 464,72	166 264 631,97	3,1%
Avoirs en compte courant auprès du pool	9 313 594,20	4 086 512,45	127,9%
Actifs transitoires	22 463,00	52 712,00	-57,4%
Avoirs auprès du pool	162 125 407,52	162 125 407,52	0,0%
PASSIF	171 461 464,72	166 264 631,97	3,1%
Engagements envers le pool	9 335 677,20	4 139 224,45	125,5%
Passifs transitoires	380,00	0,00	-----
Réserves pour réductions de cotisations	162 125 407,52	162 125 407,52	0,0%
Pour mémoire:			
Réserves mathématiques auprès du pool (au 31.12.)	166 290 934,50	126 408 013,72	31,6%

5.3.2 Compte d'exploitation de la branche Assurance de risque des personnes au chômage

	2003	2002	Ecart
CHARGES	114 479 295,53	68 412 920,03	67,3%
Primes d'assurance annuelles	106 960 843,08	71 141 436,72	50,3%
Prestations de prévoyance versées aux destinataires (sans déduction de l'impôt à la source)	6 383 196,25	4 840 550,25	31,9%
Constitution de réserves	0,00	-8 460 743,94	-100,0%
Frais administratifs	1 135 256,20	891 677,00	27,3%
PRODUITS	114 479 295,53	68 412 920,03	67,3%
Cotisations annuelles des entreprises/des assurés	44 567 017,95	29 642 265,30	50,3%
Intérêts sur réserves pour réduction de cotisation	2 756 131,93	6 823 446,06	-59,6%
Prestations d'assurance de l'assurance/du pool	6 383 196,25	4 840 550,25	31,9%
Part d'excédents découlant de la partie actuarielle des comptes annuels	60 772 949,40	27 106 658,42	124,2%

5.3.3 Déduction et affectation de l'excédent

Déduction de l'excédent	2003	2002	Ecart
Primes annuelles payées à l'assurance	106 960 843,08	71 141 436,72	50,3%
Cotisations annuelles des entreprises/assurés	44 567 017,95	29 642 265,30	50,3%
Différence primes/cotisations	-62 393 825,13	-41 499 171,42	50,3%
Part d'excédents découlant de la partie actuarielle des comptes annuels	60 772 949,40	27 106 658,42	124,2%
Financement différence primes/cotisations	-62 393 825,13	-41 499 171,42	50,3%
Solde I	-1 620 875,73	-14 392 513,00	-88,7%
Financement frais administratifs	1 135 256,20	891 677,00	27,3%
Solde II	-2 756 131,93	-15 284 190,00	-82,0%
Intérêts sur réserves pour réduction de cotisation	2 756 131,93	6 823 446,06	-59,6%
Solde III	0,00	-8 460 744,00	-100,0%

Affectation de l'excédent	2003	2002	Ecart
Réserves pour réduction de cotisation 01.01.	162 125 407,52	170 586 151,47	-5,0%
Modification de la réserve pour réduction de cotisation	0,00	-8 460 744,00	-100,0%
Réserves pour réduction de cotisation 31.12.	162 125 407,52	162 125 407,52	0,0%

6 Organes d'exécution et adresses (à partir du 1.1.2005)

Secrétariat de la fondation

Fondation institution supplétive LPP
Organe de gestion
Zurlindenstrasse 49
8003 Zurich

Tél.: 043/33 33 698
Fax: 043/33 33 699
Courriel: geschaefsstelle@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 30-406630-6

Prévoyance professionnelle obligatoire et assurance de risque des personnes au chômage

Agence régionale de la Suisse romande, Lausanne

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse romande
Avenue du Théâtre 1
Case postale 675
1001 Lausanne

Tél.: 021/614 75 00
Fax: 021/614 75 11
Courriel: agence.lausanne@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 10-13040-9

Compétente pour:

*GE, JU, NE, VD
BE (districts de Courtelary, Moutier, La Neuveville)
FR (à l'exception des districts de See et Sense),
VS (à l'exception du Haut-Valais)*

Agence régionale de la Suisse italienne, Manno

Fondazione istituto collettore LPP
Agenzia regionale della Svizzera italiana
Via Cantonale 18
Casella postale 224
6928 Manno

Tél.: 091/611 13 80
Fax: 091/611 13 85
Courriel: agenzia.lugano@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 65-163246-1

Compétente pour:

TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

Agence régionale de la Suisse alémanique, Zurich

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Zweigstelle Zürich
Binzstrasse 15
Postfach 2855
8022 Zürich

Tél.: 044/267 73 73
Fax: 044/267 73 90
Courriel: zweigstelle.zuerich@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 18-359315-1

Compétente pour:

*AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO,
SZ, TG, UR, ZG, ZH
BE (à l'exception des districts de Courtelary,
Moutier, La Neuveville),
FR (districts de See et Sense),
GR (à l'exception des districts de Bergell, Misox,
Puschlav)
VS (Haut-Valais),*

Gestion des prestations de libre passage

Fondation institution supplétive LPP
Administration des comptes de libre passage
Binzstrasse 15
Case postale 2861
8022 Zurich

Tél.: 043/284 55 15
Fax: 043/284 53 55
Courriel: administration.fzk@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 80-13022-7

Compétente pour:

Suisse entière